



Preavis non contracté de trois mois

Par **daminoch**, le **04/12/2011 à 12:26**

Bonjour, je suis actuellement étudiant. J'ai signé un bail de 3 ans pour un studio que mes parents me financent chaque mois. Or, à l'heure d'aujourd'hui mes parents sont en instance de divorce et des comptes rendus médicaux stipulent que je suis allergique à la moquette présente dans l'appartement. J'ai donc envoyé une lettre recommandée à mon propriétaire lui stipulant que je lui donnerai un mois de préavis suite à cela mais il refuse et veut 3 mois de préavis. Mon père ayant quitté le domicile, ma mère ne peut assurer un loyer de 320 euros par mois pour moi et de plus avec les raisons de santé je ne peux y habiter depuis deux semaines ce qui fait que ma mère paie pour rien ! Que faire ? Merci de votre aide

Par **corimaa**, le **04/12/2011 à 12:30**

C'est uniquement quand le locataire est âgé de plus de 60 ans et que son état de santé exige un déménagement rapide. Votre cas ne vous permet pas de prétendre à un préavis réduit à 1 mois. Par contre, ce n'est pas parce que vos parents divorcent que votre père est exempté de devoir contribuer à vos besoins. Vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales afin de demander une pension alimentaire à votre père puisque vous êtes toujours étudiant.

Par **daminoch**, le **04/12/2011 à 12:33**

Merci de votre réponse. Ma mère touche le RSA a-t-elle le droit à la réduction de préavis ? Je ne peux vraiment pas faire 3 mois de préavis !

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **12:52**

Tout depend si la location est au nom de votre mère ou au votre

Par **daminoch**, le **04/12/2011** à **13:11**

Elle est a mon nom !

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **14:06**

Donc vous ne pouvez rien faire sinon voir avec le proprio s'il accepterait que vous lui trouviez un locataire avant la fin du preavis afin de le reduire puisqu'il ne peut pas encaisser deux loyers pour le meme mois